



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## N°2\_ COMMUNIQUE DE LA CEDEAO SUR LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN N° 2

Suite à sa précédente déclaration sur la République du Bénin, la Commission de la CEDEAO informe par la présente le grand public que :

1. Conformément aux dispositions des instruments pertinents de la CEDEAO, en particulier l'article 25(e) du Protocole de 1999 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement, de maintien de la paix et de sécurité, et

2. après consultation entre les membres du Conseil de médiation et de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement,

**a. Le président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a ordonné le déploiement immédiat d'éléments de la Force en attente de la CEDEAO en République du Bénin.**

**b. La Force régionale sera composée de troupes provenant de la République fédérale du Nigeria, de la République de Sierra Leone, de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Ghana.**

**c. La Force soutiendra le gouvernement et l'Armée républicaine du Bénin afin de préserver l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale de la République du Bénin.**

Abuja, le 7 décembre 2025